



Office fédéral de l'énergie  
Monsieur  
Omar El Mohib  
3003 Bern

Lausanne, le 30 novembre 2010

U:\1p\politique\_economique\consultations\2010\POL1080.docx  
cch/naf

### ***Plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes" - étape 1***

Monsieur,

Par lettre du 23 août 2010, le DETEC a conviés les milieux économiques à une audition dans le cadre de la première étape de la procédure de sélection de sites pour les dépôts en couches géologiques profondes. Nous vous remercions de la possibilité que vous nous donnez de participer à l'audition et vous soumettons la prise de position suivante.

Notre économie et notre société bénéficient de l'énergie nucléaire qui représente 39% de l'électricité consommée en Suisse. Cette énergie garantit la sécurité de notre approvisionnement électrique. Les évolutions en cours en médecine, dans l'industrie et dans la recherche qui en découlent, sont positives pour la population dans son ensemble. Cependant, depuis la mise en exploitation de la centrale de Beznau 1 en 1969 et de part ses activités industrielles et médicales, la Suisse a produit des déchets nucléaires. C'est une réalité dont nous sommes tous responsables. Par conséquent, il faut gérer ces déchets au mieux des intérêts de la population. Il s'agit du but de la présente consultation qui consiste à déterminer quels sites du territoire national sont les plus propices à un enfouissement sûr de longue durée.

Les sites proposés sont: Randen-sud (SH), Weinland zurichois (ZH-TG), Nord des Lägeren (AG-ZH), Bözberg (AG), Pied sud du Jura (AG), Wellenberg (NW). Ils ont été choisis sur la base de nombreux critères, notamment leur stabilité sismique et la présence d'une roche spécifique : l'argile à opalinus. Cette roche n'a pas connu de modifications depuis 180 millions d'années. Par conséquent, elle a été sélectionnée pour permettre un enfouissement sûr des deux types de déchets produits en Suisse : les déchets de faible et moyenne activités (DFMA) et les déchets à haute activité (DHA). L'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) et le comité des cantons soutiennent toutes ces propositions de sites soumises par la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra).

La CVCI estime qu'il faut poursuivre les travaux relatifs à tous les sites envisagés et les intégrer dans le plan sectoriel « dépôts en couches géologiques profondes » proposé par le Conseil fédéral. Il est inacceptable de renoncer à certains sites pour des raisons de politique régionale. La proximité de la frontière ne peut pas non plus être invoquée comme raison d'exclusion dans une procédure axée sur la sécurité. Les pays voisins doivent être judicieusement intégrés dans le processus, dans le respect des usages internationaux.

Par ailleurs, la CVCI considère que les procédures ne doivent pas échapper à tout contrôle. Pour éviter un impact trop important sur les milieux des régions concernées, il est nécessaire de raccourcir les procédures. Le report dans le temps de la gestion des déchets est inacceptable. De surcroît, les demandes d'examens supplémentaires motivées par des raisons exclusivement politiques devront formellement être proscrites. Ce genre de démarche n'a d'autre but que de retarder la procédure.

La CVCI soutient le plan sectoriel « dépôts en couches géologiques profondes » proposé par le Conseil fédéral. Ce plan s'inscrit dans une procédure transparente et démocratique qui prend en compte les préoccupations de la population. Toutefois, cette procédure ne peut être couronnée de succès que si tous les intéressés (cantons, communes, organisations, partis et population) prennent au sérieux leur responsabilité. Par voie de conséquence, il est capital que le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication engage les ressources nécessaires pour mener à bien ce projet.

Par ailleurs, pour ce qui est de la deuxième étape du processus, la sélection finale de deux sites, la Confédération devra s'assurer d'une véritable participation des populations concernées. Cette participation devra se baser sur un niveau de connaissance suffisant pour interpréter le plan sectoriel et pouvoir effectuer une comparaison judicieuse entre les différents sites proposés. Les avis de l'IFSN, en tant qu'organe indépendant, seront primordiaux pour se forger une opinion.

\* \*  
\*

**En conclusion, la CVCI soutient cette première étape du plan sectoriel "dépôts en couches géologiques profondes". La deuxième étape doit être conduite sans délai afin de trouver rapidement une solution à la problématique des déchets nucléaires suisses.**

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Monsieur, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Clovis Chollet  
Assistant politique